**Fiche technique**

**Gros œuvre bâtiment**

|  |
| --- |
| **Nomenclature PCS ESE** |
| * 621a : Chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics
* 621b : Ouvriers qualifiés du travail en béton
* 632a : Maçons qualifiés
* 671c : Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton
* 681a : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment
 |
| **Nombre de TH employés sur des emplois ECAP (2017)** |
| * 621a : 1388
* 621b :1638
* 632a : 1554
* 671c : 719
* 681a : 476
 |
| **Convention collective** |
| * Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment (plus de 10 salariés) IDCC 1597
* Organisation signataire : FFB
 |
| **Conditions particulières d’accès à l’emploi** |
|

|  |
| --- |
| **Permis de conduire** (pour les salariés en charge du déplacement sur les chantiers, notamment les chefs d’équipe) :* Arrêté du 21 décembre 2005 (modifié par l'arrêté du 16 décembre 2017) fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l’obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée
* Voir aussi arrêté du 27 novembre 1962 fixant les conditions dans lesquelles les conducteurs titulaires d'un permis de conduire les véhicules de la catégorie B, spécialement aménagés pour tenir compte de leur handicap, peuvent être autorisés à conduire les voitures de place

**Autorisation de conduite** (PMP pour les coffreurs boiseurs et maçons, minipelle, chariot automoteur de chantier pour les maçons) : Etablie et délivrée par l’employeur avant de confier un engin à un conducteur médicalement apte et titulaire du CACES.  |
|  |

 |
| **Description de l’activité[[1]](#footnote-1)** |
| **Coffreur bancheur :** met en œuvre les coffrages outils métalliques pour ouvrages en béton armé (banches, coffrages-tunnels, coffrages grimpants ou glissants, tables coffrantes).* Coffrage : règle les vérins (travail penché en avant ou accroupi) ; met en place les réservations et les armatures; pulvérise le démoulant puis verrouille le coffrage. Peut riper à la barre à mine les éléments de coffrage amenés par la grue.
* Participe généralement au coulage : réceptionne la benne à béton, vibre le béton, règle et lisse les planchers.
* Décoffrage : après prise du béton, ouvre le coffrage (martelage), et le nettoie (grattage, ponçage éventuellement) ; peut huiler les coffrages (brosse, pulvérisateur).
* Emploie des MVP (perceuse, aiguille vibrante, règle vibrante, disqueuse).
* Peut assister la manutention du coffrage par la grue (pour mise en place, retrait ou stockage intermédiaire).

**Coffreur boiseur:** procède à la construction ou à la rénovation d’ouvrages de génie civil et bâtiments réalisés au moyen de boisages (moules en bois sur mesure) dans lesquels il insère les armatures métalliques, noyées dans une masse de béton armé ; son domaine d’intervention concerne essentiellement des ouvrages de génie civil (pont, barrage, galerie, tunnel…) ; peut aussi réaliser des moules pour éléments préfabriqués (poteaux, escaliers ou panneaux).* D’après les indications du chef d’équipe, des plans, des croquis ou sur son initiative, prévoit la quantité de béton, de bois, de matériaux nécessaire à la réalisation des boisages ; doit avoir des connaissances en géométrie, dessin et métrage.
* Trace, scie (avec scie circulaire) et ajuste les pièces en bois puis les assemble (clouage, vissage) ; les formes demandées sont parfois très complexes.
* Met en place le coffrage (peut assister la manutention du coffrage par la grue, peut percer le béton ou couper des fers en attente).
* Installe les armatures en acier dans le coffrage ; place et cale les fers.
* Assure l’étanchéité du coffrage avec des bandes adhésives.
* Pulvérise ou applique à la brosse un démoulant sur le coffrage.
* L’ensemble est maintenu en place le temps du séchage par des étais, barres de métal réglables.
* Participe généralement au coulage (réception, vibration, réglage et lissage du béton).
* Emploie des machines vibrantes portatives (MVP) : scie circulaire, aiguille vibrante, perforateur, tronçonneuse à disque).
* Décoffre en faisant attention à le garder intact et à ne pas abîmer le coffrage qui pourra être réutilisé.
* Peut travailler en hauteur: échafaudage fixe ou roulant; PEMP

**Maçon :** construit ou rénove les fondations, les planchers, les murs, les cloisons, les façades, les toitures … de maisons individuelles, d’immeubles d’habitations, de locaux industriels ou commerciaux. A partir de croquis, plans ou indications techniques, met en œuvre des matériaux traditionnels (briques, parpaings, pierres…) ou des matériaux composites (plaques de plâtre).* Prépare le liant (mortier, ciment, plâtre, résines…) manuellement (pelle, truelle) ou à l’aide d’une bétonnière ou d’un mélangeur.
* Etale (ragréage) le liant sur lequel il pose les parpaings, briques, pierres ou carreaux de plâtre ; vérifie l’aplomb, le niveau et l’alignement de l’ouvrage ; réalise les joints. Peut enduire l’ouvrage à la truelle, à la taloche ou avec une machine à projeter.
* Coule des chapes, procède à la fabrication et à la pose de différents coffrages simples, d’éléments de ferraillage et de petits ouvrages en béton.
* Peut échafauder, tailler la pierre, carreler ou démolir des ouvrages (voir fiches correspondantes).
* Assure l’étanchéité et la protection des bâtiments par la pose d’isolants ou l’application d’enduits.
* Effectue des coffrages bois
* Réalise des travaux de finition (planimétrie, rebouchage, ponçage, …). (voir fiche maçon finisseur….en cours de réalisation).
* Exécute le dallage ; il met en place et règle le béton mis en œuvre à la toupie ou à la pompe, répand des agrégats durcisseurs puis exécute les finitions (talochage – lissage) ; les tâches sont manuelles ou mécanisées (grandes surfaces)
* Emploie diverses MVP : tronçonneuse à disque, scie circulaire, perforateur, marteau piqueur, ponceuse, burineur…utilisation d’une talocheuse mécanique
* Peut utiliser des mini-engins (moto basculeur, chariot auto moteur de chantier, PEMP…)
* Transporte le matériel et les matériaux (sac de ciment, parpaings, briques…)
* Peut intervenir sur des matériaux contenant de l’amiante après formation (conduit, gaine, cloison, bardage, toiture…)

**Ouvrier exécution gros œuvre**: Définition : prépare le terrain, les outils et les matériaux nécessaires à l’exécution de travaux de construction, de réparation ou d’entretien de bâtiments. Il exécute des travaux manuels variés sur instructions de son chef d’équipe•Fabrique et pose les différents coffrages simples, les éléments de ferraillage et les petits ouvrages à béton.•Découpe et/ou assemble des nappes de treillis soudé, assemble des armatures métalliques,•Manutentionne des matériaux : sacs de ciment, pierres, briques, parpaings, armature métallique, seaux d’eau, brouettes de sable, bois de coffrage•Manutentionne du matériel de coffrage métallique (banches, abouts de banches, mannequins, panneaux manuportables, coffrages poteaux, éléments de tour d’étaiement, étais…)•Manipule (positionnement d’élément gruté) les banches, panneaux coffrant, éléments d’échafaudage, console pignon, podium de cage ascenseur et de cage d’escalier,•Prépare le mortier ou le béton et le transporte.•Huile les coffrages (panneau coffrant) au pinceau, à la brosse ou au pulvérisateur.•Nettoie les banches métalliques au grattoir•Nettoie le chantier et son cantonnement (ramassage des déchets DIB-Déchet Industriels Banals, balayage)•Peut employer des machines vibrantes portatives (MVP) : aiguille vibrante, tronçonneuse à disque, scie circulaire (découpe de panneaux de coffrage), scie à sol thermique, scie sabre, perforateur, burineur, ponceuse à main, ponceuse girafe.•Peut démolir des ouvrages •Peut conduire des machines ou engins : bétonnière, malaxeur, ponceuse béton, treuil simple, compresseur ; mini pelle, chariot automoteur, nacelle élévatrice, plateforme suspendue•Peut participer à l’élingage des éléments de coffrage (banche, panneaux manuportables, outils de coffrage de poteaux…), d’étaiement (paniers d’éléments de tour d’étaiement, d’étais), d’échafaudage, de consoles pignons, de podium cage ascenseur, de plateau escalier pour leur transport à la grue.•Peut monter des échafaudages simples sur pied ou roulants et des étaiements (tours d’étaiement, étais sur trépieds).•Peut être amené à suivre un plan simple d’exécution.•Peut intervenir en hauteur sur une PIRL, gazelle, nacelle élévatrice, tour d’étaiement, échafaudage |
| **Caractéristiques et exigences particulières de l’activité**  |
| **Caractéristiques communes à tous les chantiers du bâtiment et des travaux publics :*** Environnement mouvant, évolutif : les chantiers sont temporaires, se succèdent et sont donc par nature mobiles. Par ailleurs, au sein d’un même chantier, l’environnement est constamment modifié (dans l’heure, la journée, la semaine…), ce qui limite la prise de repères stables
* Exposition aux intempéries : vent, humidité, brouillard, neige
* Coactivité imprévue : malgré les évolutions en matière de coordination, le déroulement d’un chantier est soumis à de nombreux aléas et conduit à de fréquentes situations de coactivité de salariés/sous-traitants/ travailleurs indépendants/ intérimaires… d’entreprises différentes
* Polyvalence : compte tenu de la taille des équipes et en corolaire de la nécessaire gestion des aléas précités.

**Exigences propres à l’emploi (coffreur bancheur/ boiseur/maçon/ouvrier d’exécution) :*** Capacité de réflexion et d'analyse (lecture de plans) (pour les maçons)
* Contrainte Physique : Forte ; Moyenne
* Contrainte posturale : toutes positions
* Esprit Sécurité
* Geste répétitif: Préparation du liant, enduisage, lissage (pour les maçons)
* Conduite : Engins (ouvriers d’exécution)
* Grands déplacements (ouvriers d’exécution)
* Mobilité physique : dénivellation
* Sens Equilibre
* Travail en Equipe
* Travail en hauteur : plancher supérieur à 3 mètres
* Température extrême: (forte chaleur - grand froid)
* Horaire de travail : heures supplémentaires (coulage béton, respect de délais), posté (2x8, 3x8), nuit (pour les coffreurs boiseurs, les maçons)
* Travail en milieu isolé (maison individuelle) (pour les maçons)
* Port EPI indispensable: casque, chaussures de sécurité, gants, lunettes, masque...(maçons)
* Vision adaptée au poste (ouvrier d’exécution)
 |
| **Aptitudes et contre-indications médicales**  |
| * Suivi individuel renforcé au titre de l’article R. 4624-23 7° du CT pour les salariés affectés au montage/démontage échafaudages (ouvriers d’exécution, coffreurs boiseurs)
* Suivi médical renforcé (R. 4624-23 II code du travail en raison de l’autorisation de conduite pour salariés conduisant PEMP)
 |
|  **Principaux risques professionnels** |
| **Accident du travail*** Chute de hauteur : plateforme de banche, passerelle
* Renversement de banche : mauvaise stabilisation, stockage
* Chute de plain-pied : surface glissante, dénivellation, obstacle
* Eboulement/effondrement : ouvrage
* Emploi d'outil à main/matériau tranchant/contondant : masse
* Emploi de machine dangereuse : ponceuse, disqueuse
* Projection particulaire : corps étrangers, particule, poussière
* Agression par agent chimique : contact, projection
* Chute d'objet : matériau, matériel, outil
* Port manuel de charge : matériau, matériel
* Chute de hauteur : échafaudage, PEMP (boiseur)
* Déplacement en ouvrage étroit : heurt de structure (boiseur)
* Eboulement/effondrement : galerie, terrain (boiseur)
* Renversement par engin/véhicule : chantier, galerie (boiseur, maçon)
* Ruine d'échafaudage : mauvaise stabilisation (boiseur, maçon)

**Nuisances*** Manutention manuelle de charge
* Hypersollicitation des membres supérieurs: TMS
* Bruit
* Vibrations main-bras
* Poussière ciment
* Huiles minérales : démoulage
* Huile végétale: démoulage
* Béton spécial: nanoparticules, fumées de silice (fluidifiant), nanotubes de carbone (résistance légèreté)
* Rayonnement non ionisant: rayonnement optique naturel (soleil)
* Silice: Poussière minérale : silice
* Adjuvants du béton (maçon)

**Maladies professionnelles*** Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail [57]
* Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes [98]
* Affections liées à l'inhalation de poussières siliceuses : pneumoconiose, sclérodermie, cancer broncho pulmonaire. [25]
* Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse [36]
* Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels [42]
* Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes [69]
* Mycoses cutanées
* Périonyxis onyxis : atteinte des doigts et des orteils [77]
* Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif [79]
 |
| **Prévention (recommandations, guides…)[[2]](#footnote-2)** |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vérifications réglementaires des appareils et accessoires de levage dans le BTP. Guide aux utilisateurs | 2007 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206009> |
| Silos de ciment. Coffrage en béton pour les compagnons. Voir Travail et sécurité , n° 749, avril 2014, p. 40 | 2014 | <http://www.travail-et-securite.fr/ts/pages-transverses/revue.html?numRevue=749> |
| Coffrage béton. Des muses bien inspirées. Voir Travail et sécurité , n° 725, février 2012, p. 38 | 2012 | Document disponible auprès de l'INRS |
| Produits de démoulage des bétons. Composition, dangers, mesures de prévention | 2007 | http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206017 |
| Ferraillage : un portique pour remplacer les échafaudages classiques. Voir Travail et sécurité, n° 661, avril 2006, p. 18 | 2006 | Document disponible auprès de l'INRS |
| Eléments en béton de grande dimension. Fabrication, manutention, stockage, transport et mise en place. R 362 | 1993 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6874/document/r362.pdf> |
| Mon métier : carreleur. | 2018 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206297> |
| Poseur de revêtement de sol. Carreleur. Fiche amiante, | 2016 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204279> |
| Maçon. Fiche métier amiante. | 2016 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204275> |
| Construction de maisons individuelles. Solutions incontournables pour votre sécurité. Solution n° 1. Equipez vos plates-formes de garde-corps ! | 2016 | http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206234 |
| Construction de maisons individuelles. Solutions incontournables pour votre sécurité. Solution n° 2. Protégez les trémies d'escalier ! | 2016 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206235> |
| Construction de maisons individuelles. Solutions incontournables pour votre sécurité. Solution n° 3. Equipez les rives de dalle de protections ! | 2016 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206236> |
| Construction de maisons individuelles. Solutions incontournables pour votre sécurité. Solution n° 4. Aménagez les accès à la construction ! | 2016 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206237> |
| Construction de maisons individuelles. Solutions incontournables pour votre sécurité. Solution n° 5. Equipez et organisez le chantier pour réduire les efforts physiques ! | 2016 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206238> |
| Construction de maisons individuelles. Solutions incontournables pour votre sécurité. Solution n° 6. Améliorez l'hygiène sur les chantiers ! | 2016 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206239> |
| Construction de maisons individuelles. Solutions incontournables pour votre sécurité. Solution n° 7. Raccordez-vous au réseau d'électricité définitif ! | 2016 | http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206240 |
| Construction de maisons individuelles. Solutions incontournables pour votre sécurité. Solution n° 8. Utilisez du matériel ergonomique pour réduire les efforts physiques ! | 2016 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206241> |
| Maçon fumiste. FAR 10 | 2015 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAR%2010> |
| Mon métier : plaquiste - plâtrier. Les risques sur le chantier, c'est mon affaire ! | 2015 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206233> |
| Dossier. Les travaux de déconstruction. | 2014 | <http://www.travail-et-securite.fr/ts/dossier/754/les-travaux-de-deconstruction.html> |
| Mon métier : maçon. Les risques sur le chantier, c'est mon affaire ! | 2014 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206119> |
| Travaux d'étanchéité dans le BTP. FAR 52 | 2013 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAR%2052> |
| Chantier de démolition. Mettre le danger à distance. | 2012 | [TS, n° 728, mai 2012, pp. 44-45](file:///C%3A%5CUsers%5Cjennifer.shettle%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5Cnotes251A2C%5CTS728page44_Chantier%20de%20d%C3%A9molition.%20Mettre%20le%20danger%20%C3%A0%20distance..pdf) |
| Regard sur un risque. Démolition. Un salarié sur dix accidenté du travail. | 2010 | TS, n° 708, juillet-août 2010, pp. 48-49 |
| SUMER 2003. Les ouvriers du bâtiment et des travaux publics. Des contraintes physiques et des expositions aux produits chimiques importantes, une autonomie assez élevée dans le travail. | 2008 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TF%20168> |
| Réparation des fours verriers : les maçons de la fournaise. | 2003 | TS n° 632, septembre 2003, pp. 38-41 |
| Expositions professionnelles aux poussières de ciment et risque de cancer : une revue de la littérature. | 2002 | <http://www.inrs.fr/inrs/recherche/etudes-publications-communications/doc/publication.html?refINRS=NOETUDE%2F3906%2FNS220> |
| BTP et manutentions : un support mobile pour auge de maçon. | 1998 | TS, n° 579, décembre 1998 |
| Chantiers du bâtiment : des tables à maçonner sur mesure. | 1998 | TS, n° 578, novembre 1998, p. 6 |
| Démolisseurs : les casseurs se mettent au vert. | 1998 | TS, n° 588, septembre 1999, pp. 2-7 |
| Machines utilisées pour le second-oeuvre dans le BTP. | 1988 | TS, no 10, octobre 1988, pp. 498-499 |
| Protocole de sécurité des opérations de chargement et déchargement dans l'industrie des tuiles et briques. | 1988 | NT 106 ; TS décembre 98 |
| R345. Travaux de démolition des bâtiments : procédés mécaniques ou à la main  | 1990 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6868/document/r345.pdf> |
| R346. Travaux de démolition des bâtiments : travaux par foudroyage à l'explosif.  | 1990 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6869/document/r346.pdf> |
| Travaux dans les égouts. Les recommandations de l'Anses contre les risques biologiques. | 2017 | TS, n° 788, novembre 2017, p. 6 > erreur site > archive papier |
| Les égoutiers : sous les pavés... | 2013 | <http://www.travail-et-securite.fr/visu/ts/ArticleTS/TS-TS743page28.html> |
| Les fossoyeurs : une vie parmi les tombes. | 2013 | [TS, n° 735, janvier 2013, pp. 28-29](file:///C%3A%5CUsers%5Cjennifer.shettle%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5Cnotes251A2C%5CTS735page28_Les%20fossoyeurs%20une%20vie%20parmi%20les%20tombes..pdf) |
| Risques biologiques et chimiques encourus par les fossoyeurs. | 2012 | <http://www.rst-sante-travail.fr/rst/pages-article/ArticleRST.html?ref=RST.TC%20140> |
| Protection individuelle. Un homme équipé en vaut deux. | 2011 | ST, n° 716, avril 2011, pp. 42-43, |
| La pluridisciplinarité au service de la prévention des TMS : quand l'association entre psychologie du travail et biomécanique devient, pour les professionnels, support d'analyse des gestes de métier. | 2011 | http://halshs.archives-ouvertes.fr/TMS2011 |
| Dossier. Métiers de l'eau et de l'assainissement. Voir clair en eaux troubles. | 2008 | TS, n° 682, mars 2008, pp. 18-31 |
| SUMER 2003. Les ouvriers du bâtiment et des travaux publics. Des contraintes physiques et des expositions aux produits chimiques importantes, une autonomie assez élevée dans le travail. | 2008 | <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TF%20168> |
| R232. Appareils mettant en oeuvre des jets liquides | 1983 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6262/document/r232.pdf> |
| R252. Postes de travail isolés et dangereux ou essentiels pour la sécurité.  | 1986 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6283/document/r252.pdf> |
| R255. Protection du personnel travaillant dans les tranchées étroites  | 1985 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6845/document/r255.pdf> |
| R362. Eléments en béton de grande dimension - Fabrication, manutention, stockage, transport et mise en place.  | 1990 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6874/document/r362.pdf> |
| R282. Manutention des bouteilles de gaz utilisées sur les chantiers  | 1986 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6850/document/r282.pdf> |
| R291. Chutes de hauteur - Filets montés sur consoles  | 1986 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6854/document/r291.pdf> |
| R322. Mise en oeuvre des fondoirs à bitume  | 1989 | https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6864/document/r322.pdf |
| R400. Armatures en attente  | 2003 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/6906/document/r400.pdf> |
| R405. Levage des produits en béton par douilles métalliques  | 2003 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/8935/document/r405.pdf> |
| R407. Sécurité lors des interventions sur machines, appareils et installations  | 2004 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/8941/document/r407.pdf> |
| R408. Prévention des risques liés au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied  | 2004 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/8944/document/r408.pdf> |
| R431. Utilisation des systèmes d'arrêt de chutes  | 2007 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/9952/document/r431.pdf> |
| R433. Exploitation (installation, utilisation, repli) des plates-formes suspendues motorisées  | 2007 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/9930/document/r433.pdf> |
| R434. Prévention des risques occasionnés par les véhicules et engins circulant ou manoeuvrant sur les chantiers du BTP  | 2007 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/9936/document/r434.pdf> |
| R446. Mise en oeuvre des filets de sécurité en grande nappe  | 2009 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/31216/document/r446.pdf> |
| R457. Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants  | 2011 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/31246/document/r457.pdf> |
| R464. Prévention des risques dus à l'utilisation des plates-formes de travail en encorbellement  | 2012 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/31312/document/r464.pdf> |
| R473. Organisation des opérations de maintenance et de dépannage sur site des engins mobiles de travaux publics et de carrière par une entreprise extérieure  | 2014 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/31407/document/r473.pdf> |
| R476. Livraison de matériaux et éléments de construction sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics  | 2015 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/31348/document/r476.pdf> |
| R477. Mécanisation du transport vertical des personnes et des charges sur les chantiers (construction, réhabilitation, entretien d'ouvrages)  | 2015 | <https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/31351/document/r477.pdf> |
| **Sources OPPBTP** : |  |  |
| Accueil des salariés du gros-œuvre | 2017 | [Fiche accueil Gros œuvre](https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-metier/Gros-oeuvre-et-genie-civil/Macon/Fiche-accueil-Gros-oeuvre2)  |
| Déchargement, manutention et stockage des armatures sur les chantiers du bâtiment (E5 F03 13) | 2017 | [Déchargement, manutention et stockage des armatures](https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-metier/Gros-oeuvre-et-genie-civil/Macon/Dechargement-manutention-et-stockage-des-armatures-sur-les-chantiers-du-batiment) |
| Découpe, façonnage et assemblage des armatures sur les chantiers du bâtiment (E5 F02 13) | 2017 | [Découpe, façonnage et assemblage des armatures](https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-metier/Gros-oeuvre-et-genie-civil/Macon/Decoupe-faconnage-et-assemblage-des-armatures-sur-les-chantiers-du-batiment) |
| Réalisation de murs avec des éléments préfabriqués (Réf E4 F11 15) | 2017 | [prémurs - Mise en œuvre et stabilité en phase provisoire](https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-metier/Gros-oeuvre-et-genie-civil/Macon/Murs-a-coffrage-integre-ou-premurs-Mise-en-oeuvre-et-stabilite-en-phase-provisoire) |
| Manutention des éléments préfabriqués lourds (Réf E4 F12 14) | 2017 | [Manutention des éléments préfabriqués en béton](https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-metier/Gros-oeuvre-et-genie-civil/Macon/Manutention-des-elements-prefabriques-en-beton-du-batiment-au-moyen-de-dispositifs-specifiques) |
| Banches du bâtiment (Réf E3 F01 12) | 2017 | [Banches du bâtiment - Généralités](https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-metier/Gros-oeuvre-et-genie-civil/Macon/Banches-du-batiment-Generalites) |
| Réalisation de planchers en prédalles (Réf E4 F06 13) | 2017 | [Prédalles préfabriquées Mise en oeuvre et stabilite en phase provisoire](https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-metier/Gros-oeuvre-et-genie-civil/Macon/Mise-en-oeuvre-et-stabilite-en-phase-provisoire-des-predalles-prefabriquees) |
|  |  |  |
| Pose Manuelle de plancher en poutrelles et entrevous (hourdis) - (Réf E2 F07 15) | 2015 | [Planchers-poutrelles-beton-entrevous-Approvisionnement-mise-en-oeuvre](https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-metier/Gros-oeuvre-et-genie-civil/Macon/Planchers-en-poutrelles-beton-et-entrevous-Partie-2-Approvisionnement-et-mise-en-oeuvre) |
| Le maçon au poste de travail (Réf E2 F05 15) |   |   |
|  |  |  |
| Travaux en sous-œuvre (Réf D2 F0109) | 2017 | [Terrassements-en-sous-oeuvre-et-fondations](https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-metier/Gros-oeuvre-et-genie-civil/Macon/Terrassements-en-sous-oeuvre-et-fondations) |
|  |  |  |

 |
| **Aménagements envisageables (en fonction du handicap/faisabilité…)[[3]](#footnote-3)** |
| **Moteur :****Sensoriel :****Mental :****Psychique :** |

**Synthèse**



1. Source : Fiches FAST n° 02-01-14 (coffreur bancheur), n° **03-01-14** (coffreur boiseur) n° **04.01.18 (maçon), n° 01-01-18 (ouvrier exécution bâtiment gros-œuvre)** [↑](#footnote-ref-1)
2. Sont ici recensées les principales actions de prévention pertinentes pour ce domaine d’activité, au-delà donc de celles qui viseraient spécifiquement une prévention adaptée aux salariés handicapés [↑](#footnote-ref-2)
3. Partie à compléter et à joindre par les répondants au formulaire de réponse adressé au secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées [↑](#footnote-ref-3)